



Délibération n° 2023 – II - 020

Acquisitions foncières dans le cadre du projet « D'revenne » - Autorisation du Président à signer les compromis, actes notariés, actes administratifs, et les bulletins d'indemnité d'éviction

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente (visio)
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lems	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir à C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie départementale : Georges Deru, Payeur.

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Directeur Pôle Ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Marjorie Guillermo, responsable commande publique / Xavier Favrolt, chef de projet stratégique / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cadre du projet « Drevenne », Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a missionné la SAFER en vue de procéder à des acquisitions foncières ou à des conventionnements avec les propriétaires afin de mener à bien et d'avoir la maîtrise foncière des zones de re-talutage de berges.

La convention en cours, conclue avec la SAFER le 15 avril 2019, est transférée au SYMBHI par suite de transfert de compétence GEMAPI intervenu au 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, la SAFER a recueilli 4 promesses de ventes unilatérales et proposé deux conventions de résiliation de bail / cessation d'exploitation. Les acquisitions et indemnisations suivantes sont ainsi proposées :

Commune	Propriétaire	Exploitant agricole	Parcelles	Surface cadastrale	Surface à acquérir	Prix de vente	Indemnité exploitant (perte de récolte)	Indemnité capital végétal	Indemnité totale
Rovon	Indivision GELAS	RAMBERT	B 334 et B 467	58a01ca	58a01ca	2 500 € *	849 €	509,30 €	4 602 €
Rovon	RAMBERT		B 333	2 795	395 m ²	118,50 €	2 122 €	1 121,75 €	
Rovon	PEVET	PEVET	B 332	5 329	480 m ²	1 266 €	2 115,9 €	1 121,75 €	3 238 €
Saint-Gervais	DELACHANAL	DELACHANAL	A 199	3 620	597 m ²	179,10 €	2 502 €	1 528 €	4 030 €

* Il est proposé que le SYMBHI se porte acquéreur des deux parcelles B 334 et B 467 actuellement en vente. La surface utile pour les travaux étant estimée à 61 m² le reste des deux parcelles sera vendu à M. Rambert exploitant les parcelles à terme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les acquisitions des parcelles désignées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à désigner un notaire pour représenter le SYMBHI,
- d'autoriser le Président à signer les compromis de vente, les conventions de cessation d'exploitation, convention de résiliation conditionnelle de bail, les actes de ventes authentiques correspondants, et tous les documents et actes administratifs s'y rapportant

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président

Fabien Mulyk